

L'Agence nationale du Sport
au service du Développement
la Haute Performance »



Projet Sportif Fédéral

VISIO DE PRESENTATION 29 MARS 2022

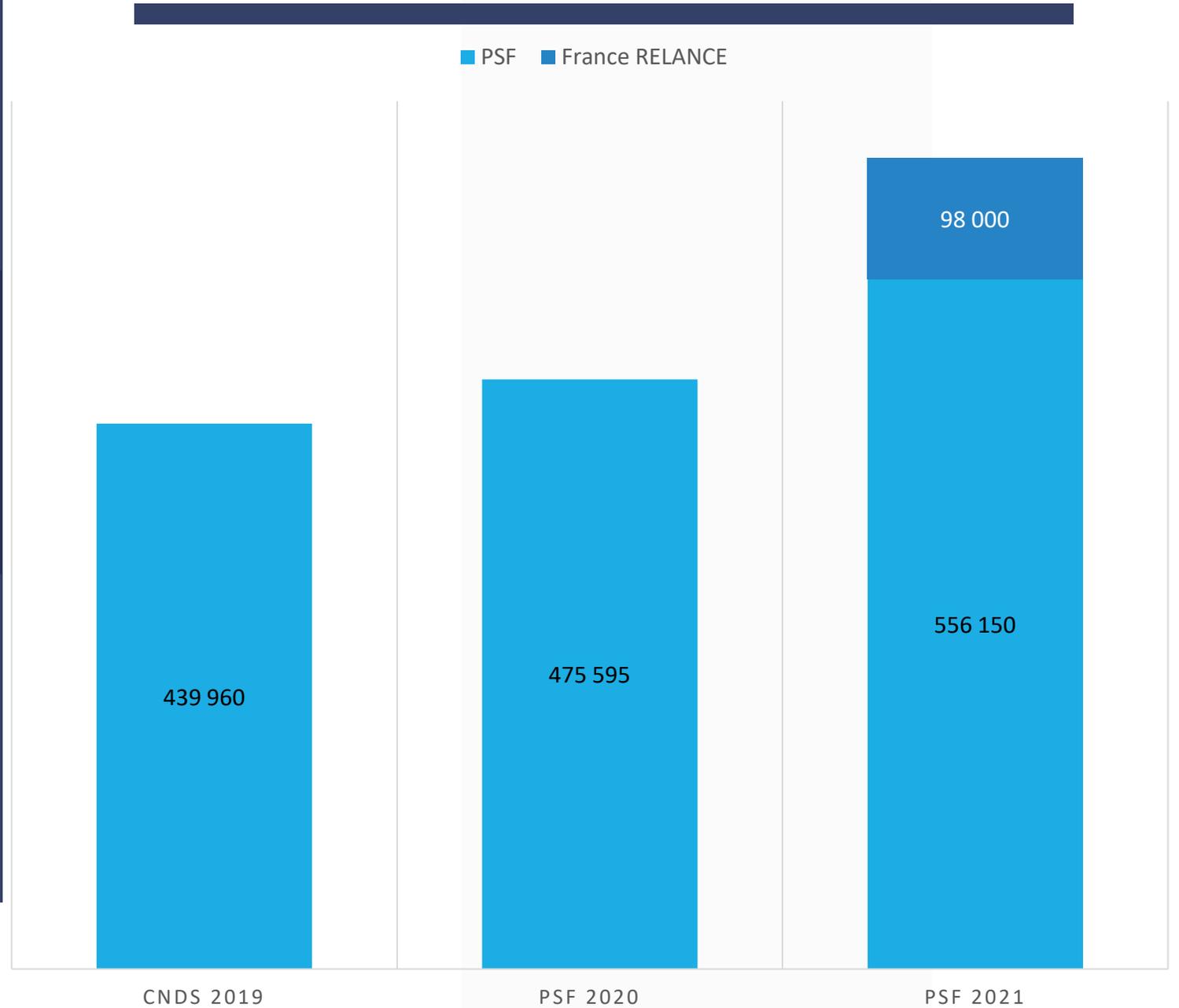
Thierry CADET
psf@ffroller-skateboard.com



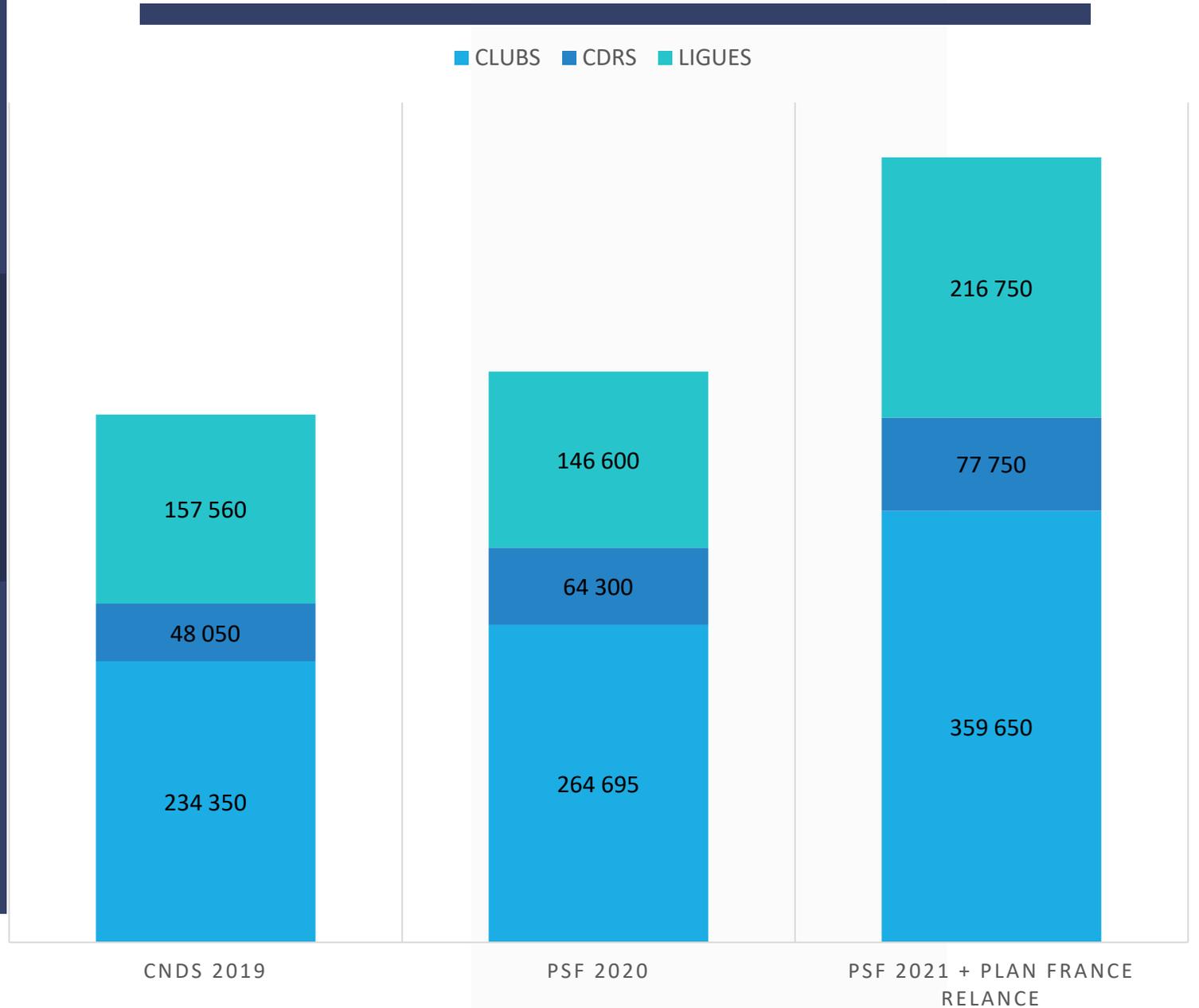
Retour sur le PSF 2021

La campagne 2022

Evolution



Répartition





PSF 2021

Répartition (ANS)

Outre-mer

56 600€

- Guadeloupe 0€
- Guyane 27 500€
- Réunion 29 100€

Plan France Relance

98 000€

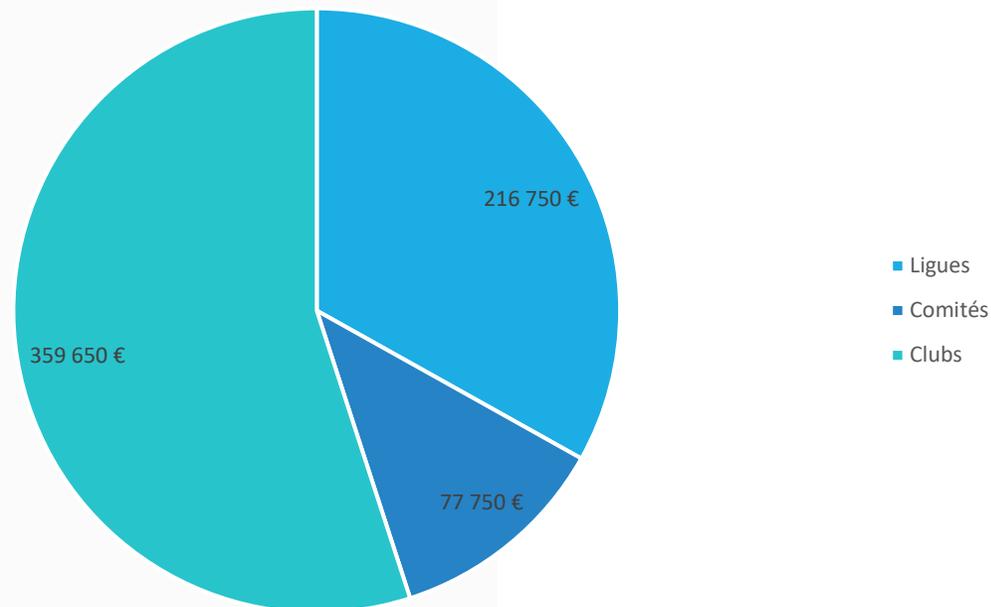
Clubs

54,98%

Pratique féminine

54 950€ + 27%

REPARTITION 2021



PSF 2021

	Montant demandé	%
Ligues	410 786 €	24,10%
Comités	196 783 €	11,55%
Clubs	1 096 796 €	64,35%
Total	1 704 365 €	100,00%

PSF 2021

	Accordé	%
Ligues	216 750 €	33,13%
Comités	77 750 €	11,89%
Clubs	359 650 €	54,98%
Total	654 150 €	100,00%

ATTRIBUTION PSF 2021

	Structures	Actions	nb moyen /structure	montant moyen/structure	montant moyen/action
LIGUES	13	66	5,1	16 673 €	3 284 €
CDRS	13	44	3,4	5 981 €	1 767 €
CLUBS	119	248	2,1	3 022 €	1 450 €
CUMUL	145	358		4 511,38 €	1 827,23 €

Plan France Relance

Associations en très grande difficulté, proches de l'état de cessation de paiement ;
Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive ;
Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques ...).



PSF 2021 - DONT PLAN France RELANCE

	Demandé	Attribué
Ligues	54 606 €	22 500 €
Comités	78 500 €	17 750 €
Clubs	165 467 €	57 750 €
Total	298 573 €	98 000 €

~~2022~~

Féminisation

PSF 2021 - DONT FEMINISATION

	Demandé	Attribué
Liges	11 400 €	5 500 €
Comités	11 591 €	3 000 €
Clubs	212 751 €	46 450 €
<i>Total</i>	235 742 €	54 950 €

Outre -mer

OUTRE MER - PSF 2021

Demandé

Attribué

GUADELOUPE

0 €

0 €

LA REUNION

41 000 €

29 100 €

GUYANE

45 000 €

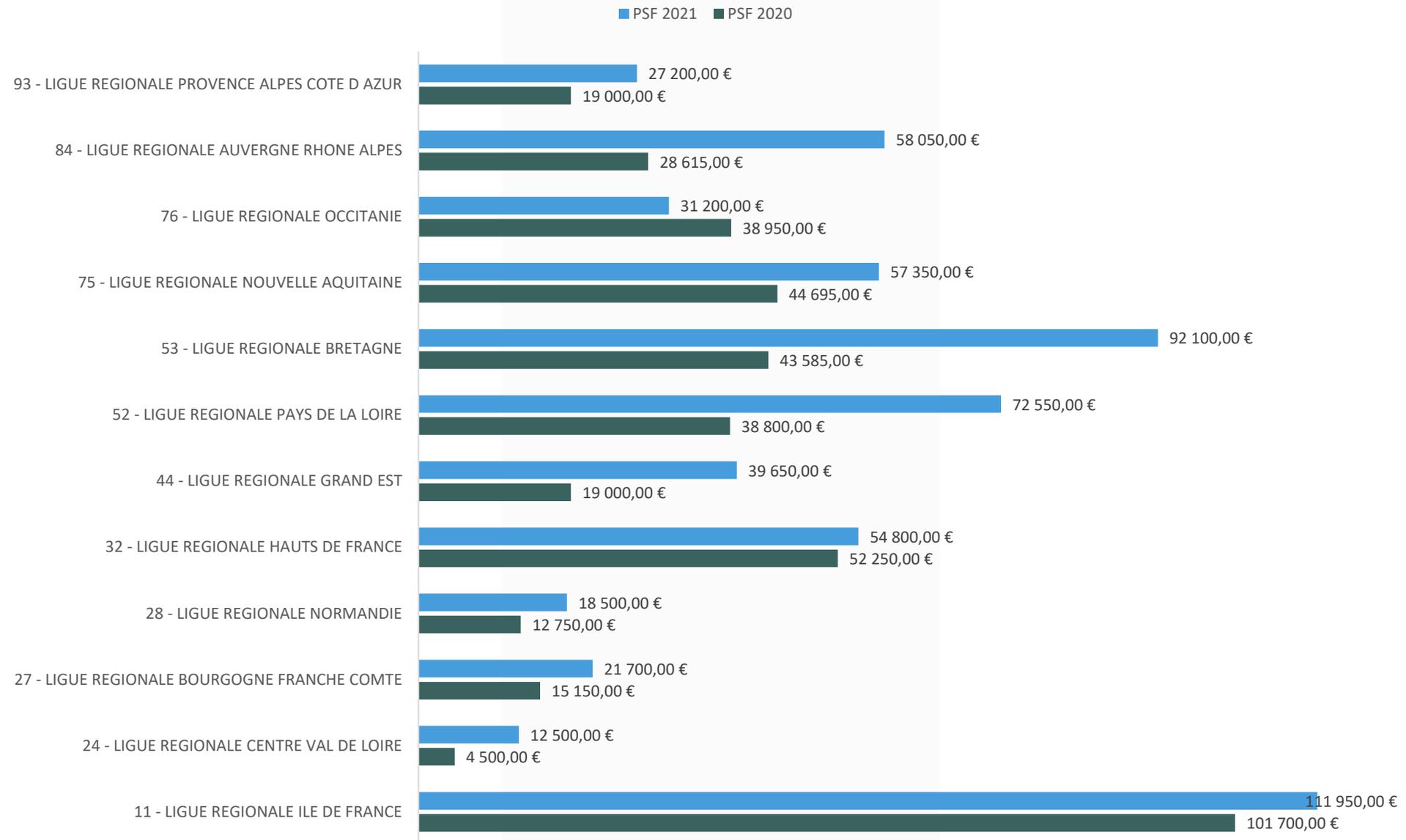
27 500 €

Total

86 000 €

56 600 €

Evolution par région - CLUBS + CDRS + LIGUE



Campagne PSF 2022



Les orientations 2022 – un cadre fixé par l'ANS

Le budget

Le traitement des demandes

Le calendrier

Les CRF – L'évaluation

Le contrat d'engagement républicain

Les remarques pour donner plus d'impact au PSF

LE CADRE FIXE PAR L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

LETTRE DE CADRAGE

- Développement du nombre de licenciés
- Publics prioritaires : pratique féminine, handi, territoires carencés,
 - Lutte contre les violences

MAINTIEN D'UN SEUIL

1500 € minimum

1000 € pour les clubs en ZRR



MAINTIEN DES CREDITS POUR L'O.M.

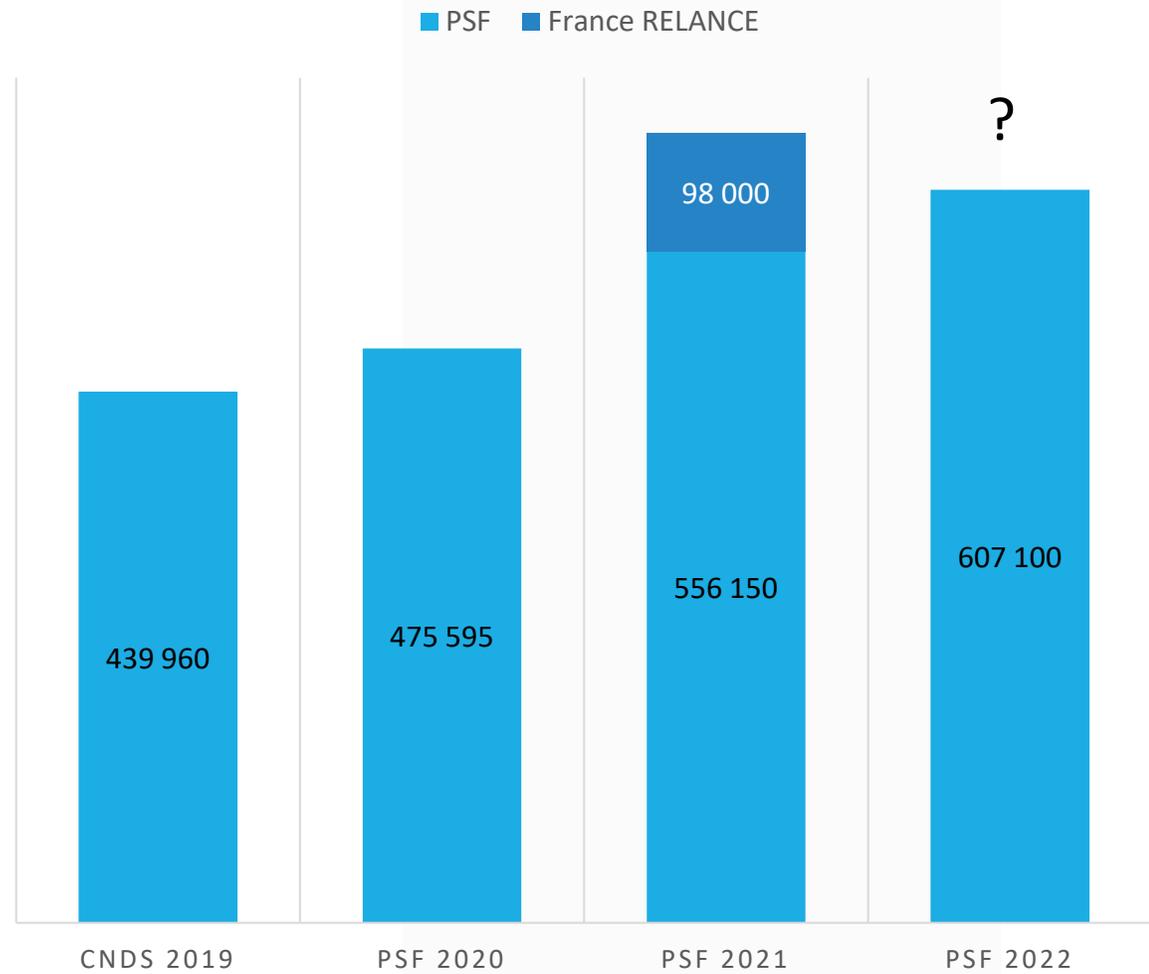
Garantir le même volume de crédits en faveur des ligues et clubs ultra-marins

soit 56 300 €

REPARTITION CLUBS & TERRITOIRES

Garantir au minimum 50 % des crédits pour les clubs

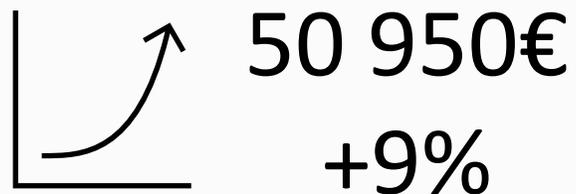
EVOLUTION



L'ENVELOPPE PSF 2022

Enveloppe de base	607 100€
Enveloppe complémentaire 2022*	? €
<i>*6 MILLIONS – RELIQUAT PASS SPORT– EN ATTENTE DE LA REPARTITION</i>	
Total PSF 2022 - FFRS	? €

Soit une augmentation de l'enveloppe PSF de :



Fin de la mesure exceptionnelle Plan France Relance de 2021

NOTRE ORGANISATION

COMMISSION TECHNIQUE

- Composée de CTS et salariés fédéraux
- Etudes des critères
- Vérification éligibilité des dossiers
- Première instruction (en double aveugle)
- Harmonisation nationale
- Formule des propositions

COMMISSION D'ATTRIBUTION

- Composée de membres du BE / CA, de responsables de ligues & CDRS, de techniciens
- Proposition des critères
- Arbitrages des propositions
- Validation des CRF

- Charte de fonctionnement
- Déclaration d'intérêt pour tous les membres
- Participation de la Présidente du Comité d'Éthique & de Déontologie
- Principe de déport : un membre ne peut pas instruire un dossier qui le concerne

- Transmission des informations à l'agence
- Contrôles par sondage



LA METHODE

Traitement technique
et validation d'une
commission



L'ÉQUITE

Garantir l'éthique et
l'équité de traitement

COMMISSION **FFRS**

Boris DARLET

Président de la FFRS

Stéphane CASTERAN

Secrétaire général de la FFRS
Président du CDRS33

Monique KERIBIN

Trésorière de la FFRS
Trésorière du CDRS 29

Marie-Claire LE RALLEC

Membre du BE de la FFRS
Trésorière de la ligue de Bretagne

Jean-François MALARD

Administrateur de la FFRS
Président du club CS NOISY LE
GRAND

Fabien SAULNIER

Administrateur de la FFRS
Président de la ligue IDF

Christophe SMITT

Administrateur de la FFRS
Président de la ligue AURA

Philippe MANGUETTE

Président de la ligue des
Hauts de France
Président CDRS59
Président RS Lambersart

Vincent PASQUALINI

Administrateur de la FFRS
Responsable de la
commission skateboard

Jean-François PROUX

Trésorier de la ligue AURA
Trésorier du CDRS69
Président du club Lyon Roller
Metropole
Membre de la commission Roller
Hockey

Aurelie FREGONA

Présidente du club Valence
d'Agen Roller 2 Rives
Membre de la commission
course

Marie AUDON

Salariée de la FFRS

Jade ROSA

Salariée de la FFRS

PLANNING PSF



Mars 2022

Préparation

Note de service ANS

Enveloppe

Note de cadrage

30 mars au 04 mai

Dépôt des dossiers

sur LCA

20 avril au 11 juin

Traitement technique

Répartition des crédits

Gestion des CRF 2020 et 2021

Avant le 30 Juin

Commission PSF

Validation de la répartition

Validation des CRF

Eté

Mise en paiement

Réalisation des états de
paiements et des
convention





DEPOT DES DEMANDES PSF

LE COMPTE ASSO (LCA)
DU 30 MARS AU 04 MAI



DEPOT DES CRF

Si demande de PSF 2022

Dépôt du CRF 2020 (si report) ou 2021 via LCA

Au moment de la demande

Pas de demande PSF 2022

Dépôt du CRF 2020 (si report) ou 2021 via LCA

Avant le 30 juin 2022

EVALUATION DU DISPOSITIF

DOUBLE EVALUATION



EVALUATION DES ACTIONS FINANCEES

A partir du bilan n-1 que doivent joindre les structures qui font une demande de subvention



EVALUATION DE L'ENSEMBLE DU PSF FFRS

Indicateurs de performance : à partir des résultats et non des moyens

Evolution licenciés, clubs, respect des publics prioritaires...



UN SYSTÈME DE BONUS / MALUS

Dès 2023, introduction d'une part variable indexée aux indicateurs de performance

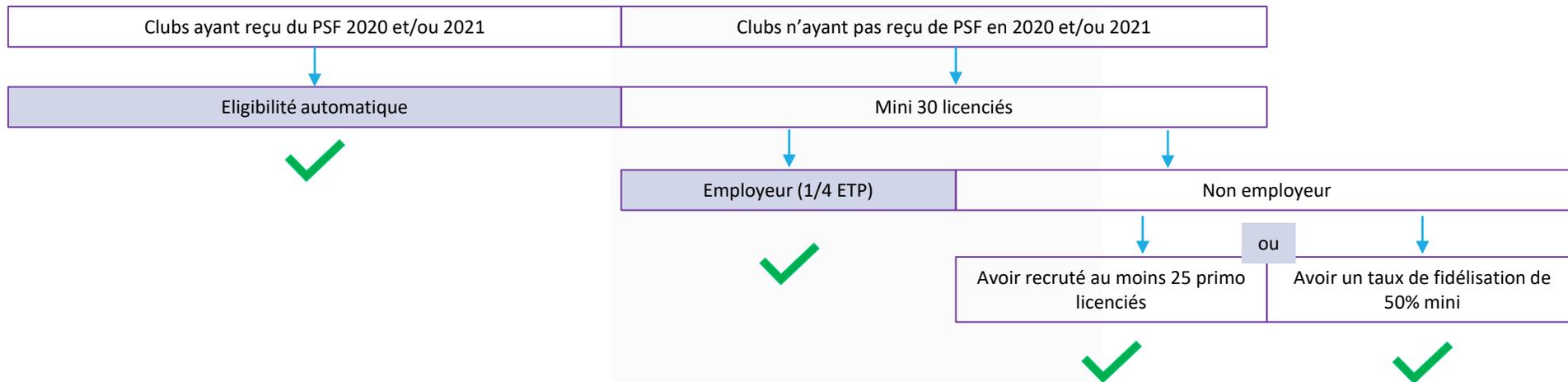
CRITERES D'ELIGIBILITE



Pour les clubs

Conditions obligatoires pour tous :

- Affilié à la FFRS
- A jour de ses cotisations à la Ligue et au CDRS
- Licencier tous ses adhérents



CRITERES D'ELIGIBILITE



Pour les organes déconcentrés

Eligible :

- Formaliser un projet de développement
- Respecter les obligations fédérales statutaires et réglementaires



Qu'est-ce que le contrat d'engagement républicain ?

- Document par lequel les associations s'engagent à respecter les principes de la République
- Obligatoire dans le cadre des demandes de subvention et attribution d'agrément
- Le « contrat » d'engagement républicain n'est pas synallagmatique : seule l'association s'engage moralement à le respecter.

Quels sont les engagements que doit respecter l'association ?

Aux termes de la [loi n°2021-1109 confortant le respect des principes de la République](#) :

1° Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution

2° Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République

3° S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public



A close-up photograph of a yellow roller skating helmet. The helmet has several ventilation holes and a circular logo on the side featuring two crossed tools. The background is blurred, showing a person's shoulder and hair.

Comment attester la signature du contrat d'engagement ?

CASE À COCHER À L'ÉTAPE 5
DE VOTRE DEMANDE SUR LCA



Quelques remarques

DONNONS DE L'IMPACT À
NOS PROJETS

Dossier administratif - Recevabilité



Bien remplir la partie administrative de votre dossier sur LCA

Voir « Guide 2022 - Le compte asso - Faire une demande PSF »

Demande à réaliser via Le Compte Asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Les pièces à joindre :

un exemplaire des statuts

la liste des dirigeants

le plus récent rapport d'activité approuvé

le dernier budget prévisionnel annuel approuvé

les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos

un relevé d'identité bancaire

le projet associatif



Demande PSF – **LE CADRE**



Donner de l'impact à vos demandes
Voir « Note_de_cadrage-FFRS-2022 »

Dépôt des CRF 2020 et 2021 avant la demande

Code de la subvention PSF de la FFRS **1442**

Un seul dossier par structure

Un dossier peut contenir plusieurs actions

- CLUBS : 3 ACTIONS
- CDRS – LIGUES : 5 ACTIONS

Financement maximum de 50% du budget des actions

Début des actions en 2022 (fin possible 1^{er} semestre 2023)

Seuil par structure de 1 500€ (1 000^e en ZRR)



Demande PSF - Quelques précisions



Donner de l'impact à vos demandes

Voir « Note_de_cadrage-FFRS-2022 »

INTITULE :

Choisissez un titre d'action parlant qui permettent aux examinateurs de comprendre rapidement l'objet principal de votre action.

OBJECTIFS :

Les objectifs doivent être facilement identifiables et compréhensibles.

Voici quelques exemples :

- Accueillir un public spécifique (personne en situation de handicap, public en ZRR, femme, etc.),
- Développer une nouvelle offre de pratique,
- Recruter de nouveaux adhérents, etc.

DESCRIPTION DU PROJET :

Soyez clairs et concis. Dites-nous qui fait quoi et comment. **Il faut éviter les actions fourre-tout.** L'attente concerne des actions précises avec des détails (partenariat existant ou en cours, avancé de la mise en place, etc.). Tenez compte des critères de la note de cadrage.

PUBLIC BENEFICIAIRE :

Précisez le statut (licenciés, école de sport, bénévoles, etc.), la tranche d'âge, le genre, le nombre et le type de public (prioritaire, valide, en situation de handicap, etc.).

TERRITOIRES :

Précisez le statut (Quartier politique de la ville, autres territoires, communes en ZRR, etc.) et le nom du territoire concerné en commentaire.

MOYENS HUMAINS :

Indiquez si votre action sera mise en place par des bénévoles ou des professionnels (salarié, indépendants) ou services civiques, etc. Précisez les heures estimées pour cette action que ce soit dans la préparation en amont de l'action, que le temps pour la mise en place et ensuite les heures passées sur le bilan.

EVALUATION :

Utilisez des indicateurs quantifiables qui permettent une évaluation simple de votre action. Ce peut être le nombre de personnes touchées, le nombre d'adhérent espéré en plus suite à votre action, la mise en place de nouveaux créneaux ou la reconduction d'une convention avec une structure partenaire, etc.



Demande PSF - Les erreurs à éviter



Donner de l'impact à vos demandes

Voir « Note_de_cadrage-FFRS-2022 »

Votre projet associatif n'est pas éligible en tant que tel. Vous devez dégager de votre projet associatif une ou plusieurs actions de terrain que vous comptez mettre en place.

Les frais de gestion d'une équipe ou d'un pan de votre activité (ex : école de patinage, section d'une discipline) ne sont pas des projets PSF mais du fonctionnement.

Les demandes pour de l'achat de matériel ne rentrent pas dans le cadre de projet en tant que telle. En revanche, si dans votre projet vous avez prévu une ligne budgétaire pour de l'acquisition de petit matériel alors cela peut être pris en compte car le matériel devient un moyen pour atteindre la réalisation de votre action.

L'équipement sportif n'est pas géré via le PSF

L'emploi n'est pas géré par le PSF mais par le PST





Merci

QUESTIONS ?

Nous contacter : psf@ffroller-skateboard.com